

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 août 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Exonération fiscale pour quatre opérations de construction de logements sociaux

Le gouvernement a pris un ensemble de quatre arrêtés autorisant l'agrément de diverses opérations immobilières sur les communes de Bourail, Païta, Dumbéa et Nouméa. Ces agréments, délivrés après étude du dossier par les services fiscaux, permettent aux opérateurs du secteur de l'habitat social de bénéficier des exonérations fiscales prévues au code des impôts, en particulier en matière de droit d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de taxe générale sur la consommation.

Ainsi, le gouvernement participe pleinement à l'effort nécessaire en matière de construction de logements sociaux, ici avec quatre opérations comprenant près de 130 logements. Au total, les opérateurs bénéficieront d'une exonération de 27,5 millions de francs pour les droits d'enregistrements, de 910 000 francs pour la taxe hypothécaire et d'une exonération de taxe générale sur la consommation (TGC) pour un montant d'environ 18,2 millions de francs.

En savoir plus :

- le Fonds calédonien de l'habitat (FCH) a un projet immobilier de construction de 12 logements locatifs à Bourail.
- Le Fonds social de l'habitat (FSH) a deux programmes de réalisation d'une dizaine de villas en accession aidée à la propriété respectivement sur les communes de Bourail et de Païta.
- Le FSH a également un programme d'acquisition d'un terrain à Dumbéa pour la construction de 100 logements sociaux. Ce programme mixte prévoit une surface de constructions de 16 500 m² comprenant des bureaux (futur siège du FSH) pour 3 300 m², des commerces et services pour 1 800 m², des logements locatifs non sociaux pour 4 300 m² et 100 logements sociaux pour 7 100 m².

* *
*